



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction des ressources humaines
Sous-direction des personnels
Service du recrutement
Bureau des contractuels**

ARRÊTÉ N° 2026SGC00403

Portant composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle d'un adjoint administratif principal 2ème classe du ministère de l'intérieur et des outre-mer au titre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, relevant du statut État, au titre de l'année 2026

Séance du mercredi 24 juin 2026

LE PRÉFET DE POLICE,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 5212-13 ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État pris pour l'application des dispositions de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique ;

Vu l'avis de recrutement publié au titre de l'année 2026 sur le site du ministère de l'intérieur pour le recrutement par la voie contractuelle d'un bénéficiaire de l'obligation de l'emploi ;

Vu les besoins de recrutement de la Préfecture de police ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

Une commission de sélection est instituée en vue de procéder à l'examen des candidatures et à l'audition des candidats au recrutement d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle sur un emploi d'adjoint administratif 2^e classe de catégorie C relevant du budget de l'État, pour un poste de :

Gestionnaire de la programmation des stages au sein de la direction des ressources humaines/
sous-direction de la formation/centre de formation à la conduite urbaine - 1 rue du pont des halles - 94550 CHEVILLY-LARUE

Article 2 :

La commission de sélection se réunira :

- Date et heure : mercredi 24 juin 2026 à 10h00
- Lieu : Préfecture de police - 11, rue des Ursins 75004 Paris – Salle 411 « Outremer »

Article 3 :

Sont nommés membres de la commission de sélection chargée d'examiner les candidatures et d'apprécier l'aptitude professionnelle des candidats au recrutement par la voie contractuelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi relevant du budget de l'État au sein de la préfecture de police :

La commission de sélection est composée comme suit :

Madame Halima MAMMERI

Adjointe à la cheffe de département
Cheffe de la division administrative
Département de la gestion des ressources
humaines et des stages
Sous-direction de la formation - Direction des
ressources humaines
Préfecture de police de Paris
Présidente du jury

Madame Muriel DRIGHES

Adjointe au chef du service du recrutement
Service du recrutement
Sous-direction des personnels - Direction des
ressources humaines
Préfecture de police de Paris

Madame Sylviane LOUISON

Conseiller de prévention – Référent handicap
Pôle affaires générales
Secrétariat général - Direction des ressources
humaines
Préfecture de police de Paris

Madame Ilhème MAZOUZI

Cheffe du pôle prévision et suivi des emplois
Bureau des parcours professionnels
Sous-direction des personnels
Direction de ressources humaines
Ministère de l'intérieur

Article 4 :

La commission examine les dossiers de candidature, procède aux auditions des candidats et apprécie leur aptitude à exercer les fonctions proposées.

Article 5 :

Le secrétariat sera assuré par le bureau des contractuels du service du recrutement au sein de la sous-direction des personnels.

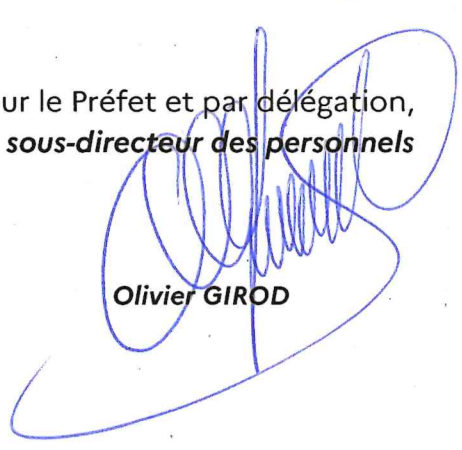
Article 6 :

À l'issue des auditions, la commission établit un procès-verbal retraçant ses travaux et formule un avis motivé sur chaque candidature. Elle peut, le cas échéant, classer les candidats par ordre de mérite.

Article 7 :

Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le lieu des entretiens de sélection.

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-directeur des personnels


Olivier GIROD